
**EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DE DRUMMOND TENUE LE 11 MARS 2026**

7. ADMINISTRATION

7.2) CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE / ADOPTION

MRC14367/03/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période 2025-2028 afin de bénéficier notamment de l'aide financière de son Volet 2 (MRC14078/06/25);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente, la MRC doit adopter un Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire applicable pour la durée de l'entente afin de cerner notamment ses priorités d'intervention et actions jusqu'au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QU'un projet de cadre a été élaboré après échanges avec le MAMH et soumis préalablement au conseil en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

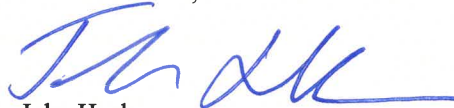
D'ADOPTER le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE une copie du cadre et de la présente résolution à la Direction régionale du Centre-du-Québec du MAMH.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(Sous réserve des approbations)
Drummondville, ce 12 mars 2026



John Husk
Directeur général et greffier-trésorier